




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-351**

**Séance publique du**

**16 juillet 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137186-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS- SIGNATURE D'UN AVENANT**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction Citoyenneté et Proximité

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS- SIGNATURE D'UN AVENANT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de favoriser le développement d'offres éducatives et de loisirs de proximité, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne les initiatives portées par le monde associatif dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, de nombreuses associations généralistes et spécialisées sont soutenues par la commune pour mener à bien leurs actions sportives, éducatives et de loisirs à l'endroit des familles de tout le territoire communal et, en particulier, des quartiers Beisson, Encagnane, Jas de Bouffan et Corsy.

Dans la continuité et afin de permettre une couverture estivale optimale en matière d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans, il vous est proposé d'attribuer une subvention aux acteurs éducatifs et sportifs libellés dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit de l'Association Sportive Nord Aix organisant des stages culturels et sportifs durant les vacances scolaires en direction des adolescents et des familles qui ne sont pas inscrits dans des activités structurées et structurantes. Une centaine de personnes (enfants et parents) est attendue lors de la semaine culturelle et sportive prévue au mois de juillet, d'octobre et de décembre 2018.

Par ailleurs, des subventions exceptionnelles sont envisagées pour soutenir le projet du centre social Jean-Paul Coste qui souhaite organiser un temps fort autour des 50 ans d'existence de

cette structure (créée en 1968).

Il est également envisagé d'accompagner le projet de médiathèque présenté par le foyer ALJEPA situé aux Milles et les ateliers d'échecs mis en place par l'Échiquier du Roy René.

En complément des financements octroyés au titre du Contrat de Ville 2018 (Conseils municipaux des 13/04 11/06/2018), il vous est proposé d'attribuer une aide financière complémentaire pour les actions culturelles et éducatives organisées avec les enfants et les jeunes par Ka'Divers et l'AFEV.

Ces propositions ont été validées le 27 juin 2018.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant ci-annexé

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;

- **ATTRIBUER** les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;

- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de 13 000€ (treize mille euros) sera imputée sur les lignes budgétaires N°824-6574-928-1460 et N°422-6748-924-1258 qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 1
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus  
Josyane SOLARI.

N'ont pas pris part au vote  
Philippe DE SAINTDO Jean-Jacques POLITANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18 juillet 2018  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

NUMERO TIERS	NOM	OBJET DE L'ATTRIBUTION	NATURE	N° CONVENTION OU N° AVENANT	MONTANTS ATTRIBUES (en €)	SUBVENTIONS ATTRIBUEES	SUBVENTIONS PROPOSEES
					ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2018
102292	AFEV	TANDEM	Complément CV		3 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
102292	AFEV	TUTORAT ETUDIANT ELEMENTAIRE	Complément CV		3 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
50198	ASNA	SEMAINES DE STAGES SPORTIFS	Complément CV		10 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €
61539	LA PETITE BIBLIOTHEQUE D'ENCAGNANE	ANIMATION AUTOUR DU LIVRE	F				1 000,00 €
69353	KA DIVERS	COMPLEMENT ACTION FRESQUE	Complément CV			2 000,00 €	2 000,00 €
43529	ECHIQUIER DU ROY RENE	ACTIONS EDUCATIVES	F		1 500,00 €		500,00 €
	<b>TOTAL IMPUTATION BUDGETAIRE CV N° 92824 6574 1460 :</b>						<b>11 000,00 €</b>
107012	ALJEP A	MEDIATHEQUE	E				1 000,00 €
9205	CSC J.P COSTE	FETE DES 50 ANS	EX	AV N° 1 CAO DU 01/02/2018			1 000,00 €
	<b>TOTAL IMPUTATION BUDGETAIRE EX N°422-6748-924-1258 :</b>						<b>2 000,00 €</b>

## AVENANT N°1

### À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du N°DL.2018-54 Du Conseil Municipal du 01/02/2018

« L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN-PAUL COSTE (9205) »

Il est établi un avenant entre :

**LA COMMUNE d'AIX-EN-PROVENCE**, représentée par :Madame le Maryse JOISSAINS-MASINI, ou son représentant délégué aux centres sociaux Maire en exercice,

ci-après désignée « **la Commune** »

d'une part

et

L'Association « **CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN-PAUL COSTE** » dont le siège social est sis : 217 Avenue Jean-Paul Coste, 13 100 Aix-en-Provence

N° Siret : 3009616100017

représentée par sa Présidente Madame BERGE dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration.

ci- après désignée « **l'Association** »

d'autre part

### PRÉAMBULE

Considérant que:

Par délibération du 1 février 2018, a établi avec le Centre socioculturel une Convention annuelle d'objectifs sur la base d'un montant annuel de 63 277 € en fonctionnement par la Direction de la Citoyenneté et Proximité.

Il a été convenu ce qui suit :

#### ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une aide financière à titre exceptionnelle pour accompagner la mise en place de l'action ci-après désignée.

#### ARTICLE II : OBJECTIF DE L'AVENANT

Pour ses 50 ans d'existence, le centre social souhaite organiser un temps fort dans le cadre d'animations enfants, jeunes et adultes (jeux, spectacle, repas, bal populaire).

Plus de 500 personnes sont attendues lors de cette fête.

### **ARTICLE III : MOYENS ACCORDES**

La ville, au travers de la Direction Citoyenneté et Proximité, s'engage à verser 1 000€ au centre social Jean-Paul Coste.

### **ARTICLE IV : DURÉE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour l'année 2018.

### **ARTICLE V : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

### **ARTICLE VI :**

**Toutes les autres clauses de la convention annuelle établie demeurent inchangées.**

Fait à Aix en Provence, le

<b>Pour l'Association, Madame la Présidente,</b>	<b>Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence</b>
--	--